

3 ÉTAPES POUR CHANGER DE CAISSE-MALADIE



1



COMPARER

Comparer les assurances de bases sur :

<https://www.priminfo.admin.ch/fr/praemien>

CHOISIR

Choisir l'offre la plus adaptée à votre situation et vos besoins, puis concluez une assurance dès le 01.01.2025

2

RÉSILIER

Résilier son ancienne assurance de base : la résiliation doit parvenir à la caisse-maladie le **29 novembre 2024 au plus tard**

3



Rejoignez-nous pour une séance d'information gratuite !



Informations et inscription sur :
<https://arasmac.ch/prime-assurance-maladie-2025>

ARASMAC

AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR